

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil général d'Henniez

Dans sa séance 3 juin 2025, le Conseil général d'Henniez

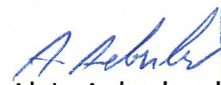
- vu la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux
- vu le préavis municipal numéro 1/2025 du 13 mai 2025, intitulé
Arrêté d'imposition pour l'année 2026
- ouï le rapport de sa commission de gestion-finances
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

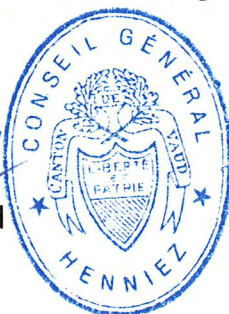
Décide

D'approuver le préavis municipal numéro 1/2025 à l'unanimité

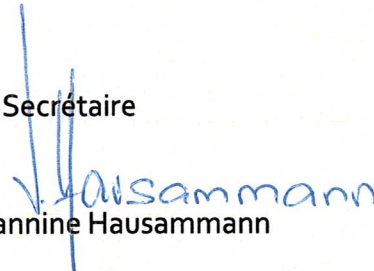
Au nom du Conseil général

Le Président

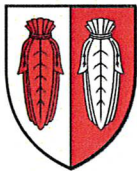

Alain Aeberhard



La Secrétaire


Jeannine Hausammann

Henniez, le 3 juin 2025



EXTRAIT du procès-verbal du Conseil général d'Henniez

Dans sa séance 3 juin 2025, le Conseil général d'Henniez

- vu la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) du 4 décembre 1985
- vu le préavis municipal numéro 2/2025 du 13 mai 2025 intitulé
Plan d'affectation de la STEP et son règlement
- ouï le rapport de sa commission de gestion-finances
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

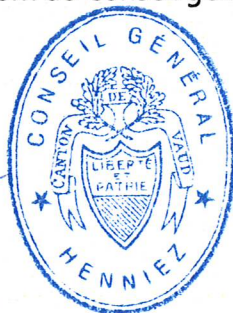
Décide

D'approuver le préavis municipal numéro 2/2025 à l'unanimité

Au nom du Conseil général

Le Président


Alain Aeberhard



La Secrétaire


Jeannine Hausammann

Henniez, le 3 juin 2025



EXTRAIT du procès-verbal du Conseil général d'Henniez

Dans sa séance 3 juin 2025, le Conseil général d'Henniez

- vu le rapport de la Municipalité du 13 mai 2025
- ouï le rapport de sa commission de gestion-finances
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

Décide

Article unique
de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'exercice 2024

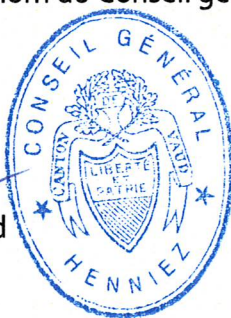
Le rapport de gestion de la Municipalité d'Henniez est approuvé par

30 OUI / 1 ABSTENTIONS / — NON

Au nom du Conseil général

Le Président

A. Aeberhard
Alain Aeberhard



La Secrétaire

J. Hausammann
Jeannine Hausammann

Henniez, le 3 juin 2025